



CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

9.05

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 MARS 2012

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 février 2012
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 125/2012 demande d'un crédit pour financer les travaux de remplacement et déplacement d'un tronçon de collecteurs au lieu-dit « Le Rossy/Maupas », route Sur le Pont, ainsi que la création d'un nouveau collecteur d'eaux claires
6. Nomination de suppléant(s) à la commission de gestion
7. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité, à la Secrétaire, au public.

1. Appel

Présents : 48

Excusés : 5

Absent : 1

Le Président propose la modification suivante à l'ordre du jour prévu : ajouter un point 4. assermentation d'un Conseiller communal (M. Sylvain Rüfenacht). Il n'y a pas d'avis contraire. Les points suivants seront décalés en conséquence.

2. Procès-verbal de la séance du 7 février 2012

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2012, approuvé par le bureau le 24 février 2012, ne donne lieu à aucune remarque.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous apporter les communications suivantes :

- Le bureau s'est réuni le 24 février pour procéder à l'adoption du procès-verbal de notre dernière séance et pour préparer le gros week-end électoral que nous venons de vivre. Merci beaucoup à toute l'équipe des scrutateurs qui y a participé : 20 personnes ; tout le bureau bien sûr mais aussi M. et Mme Schwab qui nous ont concocté le programme pour le dépouillement informatique de l'élection du Conseil d'Etat puisque les services de l'administration cantonale n'avaient pas jugé nécessaire d'en préparer un. Grosse participation : 61,16 % (CH 44,5%) soit 770 citoyennes et citoyens surtout pour les votations fédérales puisque le pourcentage tombe à 49,5 % pour les élections cantonales (52,8 % pour Vaud).

Résultat des votations fédérales :	Froideville	Vaud	CH
<u>Pour les résidences secondaires :</u>	oui 388 non 360	oui 52,6%	oui
<u>Epargne logement</u>	oui 397 non 336	oui 50,8%	non
<u>Six semaines de vacances</u>	oui 327 non 425	non 58,8%	non
<u>Jeux d'argent</u>	oui 688 non 53	oui 94,3%	oui
<u>Prix du livre</u>	oui 400 non 298	oui 60,6%	non 56%

Résultat du Conseil d'Etat à Froideville :

Maillard Pierre-Yves	383	63%
Broulis Pascal	375	61,5%
Leuba Philippe	361	59,3%
De Quattro Jacqueline	335	55%
Métraux Béatrice	274	45%
Lyon Anne-Catherine	264	43,35%
Gorrite Nuria	247	40,56%
Voiblet Claude-Alain	244	40,07%

Pour l'élection du Grand Conseil 5 candidats de Froideville étaient inscrits sur les listes du district plus 1 sur le district de Lausanne.

Avec 3 députés élus, soit le 50% des candidats, notre commune détient probablement un record dans les annales.

Félicitations à M. Jean-Robert Yersin et M. Régis Courdesse brillamment réélus auxquels s'est joint Jean-François Thuillard. Tous trois représenteront notre commune et la région dans le législatif cantonal.

Je ne m'attarde pas plus pour l'instant. Je commenterai les résultats plus en détail en fin de séance lors d'une petite cérémonie à laquelle vous êtes tous conviés.

M. Régis Courdesse, retenu par le Conseil communal de Vuarrens nous rejoindra aussi.

Prochaine élection : pour compléter l'exécutif cantonal, rendez-vous le 1^{er} avril. Le 17 juin : 4 votations fédérales. Sur vos agendas également, pour ceux qui ont réservé, à Prilly le 29 mars dans le cadre du schéma directeur du nord lausannois, le souper de soutien de la Fondation Echaud à Bottens le 11 mai dès 19 h. et notre prochaine séance le 26 juin.

En ce qui concerne les commissions ad hoc nommées par le bureau : Dans la mesure du possible, le bureau les désigne dès qu'il en a la connaissance par la Municipalité et vous les communique. Le bureau choisit le convocateur. Ce dernier doit prendre contact avec le bureau communal ou le municipal responsable du préavis dès que celui-ci lui est parvenu afin de fixer la première rencontre et recevoir les informations complémentaires nécessaires pour le déroulement du travail. Mais l'exécutif peut aussi, et cela me paraît évident, contacter le responsable de la commission pour agender les dates du début de l'étude et les vœux quant à la date de débat devant le plénum du législatif. En vous rappelant que la marche à suivre est régie dans notre règlement notamment aux articles : 37 – 38 – 44 à 51. Au surplus, n'hésitez pas à prendre contact avec votre serviteur qui vous renseignera volontiers sur d'éventuelles questions supplémentaires.

Toujours au chapitre des commissions ad hoc, suite à la démission de M. A. Guarino, votre bureau l'a remplacé par Mme C. Wiedemann dans la commission chargée de l'étude du règlement de la taxe de financement de l'équipement communautaire et du financement de l'achat de nouveaux compteurs d'eau. Le convocateur est M. J.-M. Porchet. De plus, deux nouvelles commissions ont été désignées :

- Pour l'approbation des nouveaux statuts de l'association des communes du district du Gros-de-Vaud relatifs à l'organisation de la protection civile

Mme Nathalie Trachsel
M. Serge Casarotto
M. Daniel Schwarz
M. Antoine Stadler

convocateur M. Michel Chassot

- Projet de chauffage à distance (CAD) – équipement de divers bâtiments

Mme Sarrah Vittoz

M. Jean-Bernard Droxler

M. Sylvain Rüfenacht

M. Jean-Luc Stadler

convocateur M. Marc-Henri Schwab

Je vous donne connaissance de deux lettres qui me sont parvenues :

La première a été envoyée par Mme Erika Lehnherr, municipale démissionnaire qui se justifie à nouveau .

La deuxième est la lettre de démission de M. A. Guarino qui, pour des raisons professionnelles, ne parvient plus à assurer une présence régulière aux séances de notre Conseil communal et de la commission de gestion.

4. Assermentation d'un Conseiller communal (M. Sylvain Rüfenacht)

Après avoir lu la lettre de M. A. Guarino, le Président procède à l'assermentation de M. Sylvain Rüfenacht, le premier des viennent en suite sur la liste des conseillers suppléants, portant à 49 le nombre des membres présents ce soir.

5. Communications de la Municipalité

En préambule, M. M. Pittet donne immédiatement écho à la lettre de Mme E. Lehnherr, espérant clore définitivement ce débat, en confirmant que ce qui était attendu de sa part était plus de travailler concrètement que de jouer à Mme la Municipale. Il souligne au passage que le nouveau municipal est beaucoup plus efficace et a déjà effectué du bon travail en peu de temps.

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal. Elles suscitent les réactions suivantes de la part de l'assemblée :

Concernant l'installation d'une usine de biogaz **Mme M. Ecuyer** s'étonne que la Municipalité va informer les opposants qui doivent déjà être au courant vu qu'une réunion a eu lieu le 5 mars écoulé.

M. M. Pittet confirme que c'est de cette manière que les événements vont se dérouler : selon ordres du Tribunal la Municipalité délivrera le permis de construire et en informera les opposants qui recevront tous une lettre.

Concernant la nouvelle déchèterie, **M. A. Blaser** s'étonne de la mise au concours pour son exploitation et demande si on n'aura plus recours aux employés communaux.

M. M. Girod explique que plusieurs notions sont contenues dans l'expression exploitation : il s'agit de la récupération et de l'évacuation de certaines matières (verre, métaux, plastique, pet, papier, etc. d'une part et d'autre part de la tenue et l'entretien de la déchèterie. Les meilleurs solutions seront trouvées.

M. A. Marti aimerait savoir si, par rapport à l'installation de l'usine de biogaz, certaines conditions avaient été émises.

M. M. Pittet répond : les Services de l'Etat exigent que l'exploitant représente le capital majoritaire et que les analyses chimiques leur parviennent. Il n'y a pas de conventions faites pour l'aménagement des voies d'accès à l'usine et la Municipalité va donner l'ordre au promoteur de les réaliser à sa charge.

M. S. Burnier s'étonne que la Municipalité délivre un permis de construire pour un projet pas totalement ficelé.

M. M. Pittet fait l'historique du projet qui n'a pas pu aller au bout de son intention à cause des oppositions des habitants du village. L'ordre est donné par le Tribunal de délivrer le permis de construire, les voies d'accès sont à définir et seront mises à l'enquête.

6. Préavis No 125/2012 demande d'un crédit pour financer les travaux de remplacement et déplacement d'un tronçon de collecteurs au lieu-dit « Le Rossy/Maupas », route Sur le Pont, ainsi que la création d'un nouveau collecteur d'eaux claires

Par la voix de **M. V. Martin**, la commission ad hoc donne connaissance de son rapport qui se termine ainsi : Vu l'état de certaines canalisations (fuites), le sous-dimensionnement des tuyaux d'eaux claires et la construction prochaine de 3 locatifs au « Rossy-Maupas », ces travaux sont nécessaires. Elle propose en conclusion d'accepter le préavis tel que reçu.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui s'est penchée sur l'état d'avancement des travaux de redéfinition du mode de financement de l'extension et de l'exploitation du réseau d'évacuation des eaux. Actuellement, ce financement est principalement assuré par l'impôt alors qu'il devrait l'être par le biais d'une taxe affectée. L'augmentation de la taxe annuelle d'épuration qui, au 1^{er} janvier 2012 a passé de 0,07% à 0,15% amènera une réduction de la part prise sur l'impôt. Comme le montre le préavis, il faudra tenir compte de l'augmentation du volume d'eaux claires résultant d'une étanchéification de plus en plus importante du sol et requérant un redimensionnement des collecteurs EC. Une taxe basée sur la surface bâtie est à l'étude. Compte tenu que le montant du préavis figure pour fr. 200'000,- sur le plan des investissements, la commission propose que l'assemblée approuve le préavis tel que présenté.

M. A. Miéville s'inquiète, il ne voit pas la mention du coût engendré par la création de deux chambres au point 410PGEE.

M. J.-M. Keller répond qu'il est compris dans le coût total du point 410-411PGEE à la page 3 du préavis.

M. S. Burnier, au sujet de la déviation des collecteurs, trouve faible la part financée par les propriétaires des parcelles concernées. Il aimerait connaître le coût des travaux sans les modifications du cours de la conduite.

M. J.-M. Keller acquiesce fr. 21'750,- est une faible participation. Le surcoût n'a pas été chiffré.

M. Ph. Heller demande si la rétention d'eau de pluie a été étudiée à cet endroit.

M. J.-F. Thuillard répond que selon les conseils de l'ingénieur hydraulique cantonal, le dimensionnement des conduites suffisent pour le bassin versant .

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt le débat et passe au vote, le bulletin secret n'est pas exigé, c'est à main levée que le préavis No 125/2012 est accepté à une forte majorité. Il n'y a pas d'avis contraire mais une abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux décrits dans le préavis
2. de lui accorder pour cela un crédit extrabudgétaire de fr. 267'000,-
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment
4. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans ou par prélèvement sur la réserve épuration qui pourrait être constituée en fonction des taxes d'épuration qui seront augmentées dès cette année.

7. Nomination de suppléant(s) à la commission de gestion

M. P.-A. Barraz déplore qu'il n'y ait pas de femme au sein de la commission de gestion et propose **Mme N. Weibel**. Il n'y a pas d'autres propositions. Le vote est proposé, le bulletin secret n'est pas sollicité. C'est à main levée et à l'unanimité que **Mme N. Weibel** est nommée membre suppléante à la commission de gestion. Elle accepte ce mandat et remercie l'assemblée de la confiance accordée. Aucun autre candidat n'est trouvé, le 2^{ème} membre suppléant sera nommé lors de notre prochaine séance, après réflexions.

8. Propositions individuelles et divers

M. J.-R. Yersin, conformément à l'art. 62 du règlement du Conseil, dépose la motion suivante : «Je prie la Municipalité d'étudier et proposer des mesures (bordiers autorisés, zone 30 km/h. ou autre) afin de limiter et tranquilliser la circulation sur les chemins des Communailles et du Levant ».

La Municipalité prend acte.

M. Ph. Weibel demande la mise à jour du site internet de la commune notamment au sujet des règles et taxes d'épuration.

Mme A. Henry priera le boursier de s'en occuper.

M. A. Marti souhaite que la course des « Fangio du bitume » ne se déplace pas du quartier Communailles/Levant aux Epinettes. Il regrette que sa proposition de réduire la vitesse à 30 km/h. dans tout le village n'ait pas abouti et se demande si on attend le drame pour prendre des mesures adéquates.

Mme M. Ecuyer a appris qu'il existe une récupération de bouchons en liège. Elle tient l'adresse à disposition de la Municipalité.

M. J.-R. Yersin est prêt à modifier le texte de sa motion afin de prolonger jusqu'aux Epinettes la demande de réduction de vitesse du trafic à 30 km/h.

M. A. Marti aimerait que la règle de priorité à droite soit nettement signalée dans tout le village car elle n'est pas claire à certains endroits.

La Municipalité prend note.

Mme M. Ecuyer signale que, pendant les soirées de l'Union Chorale, de l'eau tombait du plafond dans la grande salle.

Elle lance aussi un appel pour organiser le giron des chanteurs du Gros de Vaud en 2014 afin de renforcer un comité d'organisation.

M. A. Miéville pressent plusieurs grandes manifestations en 2014 (giron chant, fanfare, inauguration collège). Il demande de veiller à bien coordonner les dates des manifestations pour le confort de tous, éventuellement une économie d'énergie.

M. J.-F. Thuillard n'a pas encore prévu de date pour l'inauguration du collège.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance à 21h.00.

M. P.-A. Barraz présente tout d'abord une partie des images qui a été prises à l'occasion de la fête organisée à Froideville en l'honneur de M. J.-R. Yersin, pour sa nomination de président du Grand Conseil. Il signale que des CD sont en vente au greffe.

La soirée se termine par une verrée en l'honneur des députés fraîchement élus. Le Président salue MM J.-R. Yersin, R. Courdesse et J.-F. Thuillard et les félicite. Il relève que Froideville sera représentée par trois députés pour la législature 2012-2017, événement exceptionnel pour notre commune. Se livrant à de savants calculs statistiques, il en déduit, fait exceptionnel, que notre commune est 6,5 fois plus représentée que la moyenne.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE
 Le Président 
 Olivier Martin  La Secrétaire 
 Antoinette Mathey

Annexes mentionnées
 Procès-verbal approuvé par le 29 mars 2012

22.05.2012





Municipalité de Froideville
Rue du Village 16
1055 Froideville

tél. 021/881.22.27
fax 021/881.22.38

info@froideville.ch

1055 Froideville, 13 mars 2012

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

Du 13 mars 2012

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Elections cantonales

Ainsi que vous l'avez appris en suivant les péripéties des élections cantonales de ce week-end, notre commune peut se vanter d'avoir en son sein non pas un, mais bien 3 députés au Grand Conseil vaudois, situation assez rare dans nos petites communes, pour être soulignée ! En effet, MM. Régis Courdesse et Jean-Robert Yersin ont été réélus et nous enregistrons aussi le très bon score de M. Jean-François Thuillard, municipal.

Nous félicitons ces trois députés qui sans nul doute ont toutes les qualités requises pour œuvrer au sein du législatif cantonal mais aussi pour représenter et relayer les préoccupations du district et de notre commune.

2. Projet d'installation d'une usine de biogaz par MM. Jaccoud

En date du 9.12.2009 la Municipalité avait pris la décision de refuser le permis de construire une installation de production de biogaz sur les parcelles 748 et 79 à la suite de plusieurs oppositions et d'une pétition signée par de nombreux citoyennes et citoyens.

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu un arrêt le 6.2.2012 ordonnant à la Municipalité de délivrer ledit permis de construire et déboutant les opposants à ce projet. L'arrêt a été rendu sans audience par trois juges. Ils ont jugé une question formelle (la délivrance ou non du permis) mais le fond du litige n'a pas été examiné.

La Municipalité va donc se plier aux ordres du Tribunal et délivrer le permis de construire. Elle en informera les opposants qui auront alors la possibilité de recourir à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal qui devra alors se prononcer sur le fond. S'ils ne le font pas, le promoteur pourrait alors débiter ses travaux de construction.

3. Engagement d'un apprenti

La Municipalité avait l'intention en 2011 déjà d'offrir à un jeune la possibilité d'entreprendre un apprentissage d'agent d'exploitation. Les candidats ne s'étant pas bousculés au portillon, elle a reporté ce projet à la rentrée des classes 2012.

Plusieurs candidats ont effectué une semaine de stage où ils ont pu se familiariser avec les travaux de conciergerie et de voirie. Sur recommandation de M. Leiser, notre collaborateur qui se chargera de leur instruction, nous avons engagé M. Laurent Crottaz de Bottens. Nous espérons que cette initiative sera couronnée de succès.

4. Décompte du préavis 107/2011 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de réfection des peintures et crépis de la grande salle

Les travaux ont été menés à terme et le décompte de ce chantier est le suivant :

Crédit accordé	Fr. 160'000.00
Montant des travaux	Fr. 143'241.15
Economie	Fr. 16'758.85

Cette économie a été rendue possible par une facture pour les échafaudages nettement inférieure par rapport au budget et de celle du poste peinture et pose de l'isolation nécessaire à couvrir les matériaux contenant de l'amiante

5. Réponses et précisions au préavis no 124/2012 concernant une demande de crédit pour la rénovation et la mise aux normes du collège du Platane.

Plusieurs Conseillers ont demandé à la Municipalité des précisions sur ce préavis lors de notre dernier Conseil. Nous souhaitons apporter les réponses suivantes :

1. Quels types de vannes thermostatiques seront posées ?

Elles seront systématisées et sécurisées, soit avec clé pour le réglage, soit commandées à distance depuis le local du concierge. Les variantes seront demandées en soumission et le type choisi dépendra du rapport économie énergie/coût.

2. Pourquoi avoir prévu le remplacement des verres uniquement, et non le remplacement complet des vitrages ?

Les fenêtres bois-métal ont été diagnostiquées bonnes et aptes à recevoir de nouveaux verres isolants (U=0.7). Leur remplacement complet impliquerait de reprendre tous les raccords intérieurs-extérieurs, ce qui engendrerait de surcroît des coûts disproportionnés.

3. Comment et quand planifier l'enlèvement de l'amiante dans les abris PC ?